



AVIS PUBLIC

« **Règlement 2022-06 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année financière 2023** »

« **Règlement 2022-07 déterminant le taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les dates et le nombre de versements pour l'année financière 2023** »

Avis public est par les présentes donné par la soussignée qu'à la deuxième séance extraordinaire du conseil qui s'est tenue le 15 décembre 2022 à **19h15**, les membres du conseil ont adopté :

- **Le Règlement 2022-06 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année financière 2023;**
- **Le Règlement 2022-07 déterminant le taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les dates et le nombre de versements pour l'année financière 2023.**

L'intégralité de ces deux règlements est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau municipal ainsi que sur le site de la MRCAO, municipalité d'Authier-Nord.

Donné à Authier-Nord, ce 19 décembre 2022.

Élise Gagnon
Directrice-générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci aux endroits désignés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 19 décembre 2022.

Élise Gagnon
Directrice générale/Greffière trésorière

